

Au cours des douze dernières années, les usagers embrunais du Service Public de l'assainissement ont versé à Veolia-Odalp 7,1 millions d'euros.

Valeur affectée uniquement au remboursement du financement, par Veolia, des 29 programmes de travaux prévus au contrat de concession. Et cela n'a pas déplu aux actionnaires de cette multinationale !

En plus de ces 7,1 M€ encaissés auprès des usagers, **Veolia a aussi reçu 2,5 M€ de subventions publiques.**

Pourtant elle soutient qu'il y a encore 7,4 M€ de capital à lui rembourser !

Le calendrier de réalisation des travaux n'a pas été respecté car 9 M€ auraient dû être investis au cours des 3 premières années, mais seulement 6 M€ l'ont alors été ... Et il a fallu attendre 2020 pour que le seuil des 9 M€ soit atteint.

Sur les 29 programmes de travaux 5 restaient encore à réaliser en 2021, pour un montant global supérieur à 1 M€.

920.000 € est le montant annuel moyen que les usagers auront encore à verser à Veolia-Odalp... **jusqu'en 2039**, pour venir à bout du remboursement total du financement de ces 29 programmes de travaux.

Mais, très bientôt, les mêmes usagers auront aussi à mettre la main à la poche pour participer au financement de la **mise aux normes de la station d'épuration d'Entraigues.**

Laquelle va sans doute coûter aussi cher, sinon bien davantage, que les travaux réalisés depuis 2010 !

En ces temps de crises multiples récurrentes qui affaiblissent et précarisent davantage le pouvoir d'achat, **comment nous, les usagers, pourrions-nous accepter et honorer cette nouvelle dépense ?**

Et ce alors même que le montant annuel moyen des factures impayées, au cours des 5 dernières années, est déjà de 92.000 € !

N'est-il pas temps d'en discuter publiquement et contradictoirement ?

Pour le règlement de la dernière facture semestrielle (reçue en avril-mai 2022)

quelques dizaines d'usagers ont pris la décision de conditionner le paiement des lignes **Abonnement part investissement** et **Consommation part investissement** à la réception, préalable à leur paiement, des réponses de Veolia aux 6 questions et 2 documents administratifs qu'ils lui ont demandés.

Cette démarche est un droit reconnu à tous les citoyens par une loi du 17 juillet 1978. Cette loi traite et régit *la liberté d'accès aux documents administratifs*. (1)

La demande des usagers est en étroit rapport avec leur remboursement à Veolia-Odalp (via ces deux lignes de la facture) du financement des 29 programmes de travaux concessifs.

Et leur démarche est aussi le fruit d'une étrange opacité et d'un assourdissant silence entretenue par les élus communautaires.

Rappel des données du problème : 29 programmes de travaux concessifs, d'un coût global de 10 M€, financés par Veolia.

A ce coût global, à rembourser à Veolia, sont déduites les subventions publiques (2,5 M€).

Le capital restant (7,5 M€) et les intérêts (**au taux de 6,5% !**), sont remboursés à Veolia **par les seuls usagers**, au cours des 30 années de la durée du contrat de concession (entré en vigueur le 01-01-2010, il courra jusqu'au 31-12-2039).

Combien avons-nous, les usagers, déjà payé à Veolia pour lui rembourser notre quote-part du financement de ces travaux ?

Quelle fut la part de cet argent affecté au **remboursement du capital** ?

Quelle fut la part de cet argent affecté au **paiement des intérêts** ?

Pourquoi est-ce un problème de nous le quantifier et de nous l'apprendre dès lors que nous souhaitons le savoir ?

Serait-ce à ce point délicat et démocratiquement contre-productif de le rendre public ?

Jusqu'à ce jour Veolia-Odalp a préféré ignorer nos demandes. Et brandir à notre égard quelques intimidations, dans le but de nous faire rentrer dans les rangs du **consentement et du cautionnement d'une situation qui nous paraît fort injuste.**

Nous tenons bon et poursuivrons notre action aussi longtemps que la loi nous y autorise et que nos constats nous y encouragent.

(1) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339241/2022-06-23/>